



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville
jeudi 20 juin 2019, à 20 h 00, salle du Cotterd
Procès-verbal no 01/2019

Présidence : M. Manuel Hayoz Président

Municipalité	Présents	Excusé
M. Pierre-Alain Karlen	Syndic	
Mme Corinne Ballif Grognez	Municipale	
M. Reynald Dänzer	Municipal	
M. Pierre-Alain Favrod	Municipal	
M. Roland Mooser	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	Page 1
2	Adoption de l'ordre du jour	Page 2
3	Procès-verbal de la dernière séance	Page 2
4	Communication du Bureau	Page 2
5	Communications de la Municipalité	Page 2
6	Rapport de gestion et comptes 2018	Page 3
6.1	Rapport de la commission des Finances et de Gestion (COFIGE)	Page 4
6.2	Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2018	Page 5
6.3	Adoption du rapport de gestion et comptes 2018	Page 5
6.4	Réponses de la Municipalité et aux vœux et remarques de la commission des Finances et de Gestion	Page 5
6.5	Adoption des réponses de la Municipalité	Page 6
7	Nomination de la commission en matière de recours d'impôt (3 membres et un suppléant)	Page 6
8	Nomination du Bureau de juillet 2019 à juin 2020	Page 6
9	Divers	Page 6

Il est 20 h 00, M. le Président salue les conseillères et conseillers présents et passe de suite la parole à la secrétaire, Mme Esther Bernard, qui procède à l'appel :

1. Appel

Présents : 26

Excusés : 8

Absent : 1

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance.

Scrutatrices : Mmes Sandra Favrod et Lysiane Favrod.

2. Adoption de l'ordre du jour

Une modification est apportée sous point 2 : «**2. = adoption de l'ordre du jour** ». Il n'y a pas d'autre demande de modification, la numérotation est adaptée en conséquence, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

3. Procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal est passé en revue page par page. Il n'y a pas de remarque. Le PV est adopté tel que présenté à la majorité, à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

4. Communications du Bureau

Néant

5. Communications de la Municipalité

➤ **M. Pierre-Alain Favrod** : Dans le but de démontrer les dégâts que peuvent provoquer les courants vagabonds, M. Pierre-Alain Favrod présente un élément de conduite endommagé par ce phénomène.

➤ **M. Reynald Daenzer** : Une classe de 5/6 P ouvrira dans le collège de Noville à la prochaine rentrée scolaire. L'ouverture d'une classe de 1/2 P n'a pas été possible en raison d'un manque d'effectif.

L'organisation des transports scolaires est habituellement de la compétence des communes. Cette responsabilité a été déléguée à la direction des écoles. En effet cette dernière, en charge d'organiser les horaires des études, les enclassements etc. est plus à même de planifier la circulation des bus scolaires avec les entreprises de transport publics.

Une attention toute particulière sera apportée à la capacité des véhicules mis à disposition par CarPostal. Au besoin, des courses supplémentaires seront demandées afin que les élèves disposent des places nécessaires.

La creuse du canal du Haut Lac est terminée sur les communes de Noville et de Rennaz. Elle se poursuit en direction de Roche en bordure de la H144 ; le tracé se prolongera sous l'autoroute et la voie du chemin de fer.

M. Daenzer rappelle que, durant les trois premières années suivant la creuse, les frais d'entretien du Canal du Haut Lac sont supportés par la Direction générale de l'environnement (DGE). Il incombera ensuite aux communes d'entretenir le lit et les bordures du cours d'eau. L'Etat participera aux frais d'entretien à hauteur de 64 %.

➤ **M. Roland Mooser** : Les travaux de nettoyage apportés aux façades du clocher du temple sont presque terminés. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés au bassin situé devant l'église.

Les travaux de réfection des façades et des fenêtres du collège ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment sont à l'étude. Un préavis à ce sujet sera déposé d'ici la fin de cette année.

Le choix de l'entreprise chargée des travaux de réfection des dessertes agricoles est à l'examen. De plus, dans le but de vérifier la qualité du revêtement et du sous-sol, des sondages d'une profondeur d'environ 1 m ont eu lieu sur différents tronçons. L'évacuation du bitume se fera en fonction du résultat des analyses. La qualité du sous-sol fournira les indications nécessaires à la confection des fondations.

C'est à réception du « dernier feu vert » de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et du SAVI que les travaux pourront débuter. Les réunions avec les exploitants agricoles concernés sont planifiées, les premiers rendez-vous auront lieu tout prochainement.

Des négociations sont en cours avec les services cantonaux et l'entreprise mandatée, afin de procéder à la restauration des routes endommagées lors des travaux de la creuse du canal du Haut Lac.

Tous les lampadaires du Bourg de Noville ont été dotés de lampes LED ; l'économie d'énergie réalisée est d'environ 50 %. Des discussions sont en cours avec Romande Energie afin d'équiper le hameau de Crebelley du même mode d'éclairage.

Selon l'info-délits du premier semestre 2019, le nombre d'infractions commises sur le territoire communal est stable. Il ressort de ce rapport que le plus grand nombre de méfaits sont commis dans la zone commerciale du secteur des Fourches.

➤M. le Syndic Pierre-Alain Karlen

En rapport avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, un calcul des surfaces d'assolement au niveau cantonal sera exécuté par le Service du développement territorial (SDT). De ce fait, la clôture du dossier du plan général d'affectation est reportée, alors que la Municipalité souhaitait le réaliser pour le premier semestre de l'année en cours. Elle espère finaliser le dossier d'ici la fin de l'année. Les quelques oppositions qui subsistent seront en principe traitées par le Conseil d'Etat.

Le traitement des oppositions apportées au Plan Partiel d'Affectation en Brassey ont presque toutes abouti positivement. Une dernière est en voie de négociation. La Municipalité espère surseoir à une troisième mise à l'enquête publique et présenter le projet devant le Conseil communal qui a la compétence pour lever les dernières oppositions. Les éventuels recours qui surviendraient ensuite seront traités par le Conseil d'Etat.

L'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire ainsi que le 4^e plan directeur général, survenus en cours des études, ont engendré des travaux supplémentaires qui ont occasionné un dépassement de quelques milliers de francs au budget prévu dans le préavis présenté devant le Conseil communal.

Le projet d'agglomération de 4^e génération Rivelac, a été refusé par les trois grandes cités de la Riviera : Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux. L'effort doit maintenant obligatoirement être apporté à l'élaboration d'un plan directeur intercommunal, afin de disposer des éléments nécessaires à la création d'un projet d'agglomération de 5^e génération. Le périmètre comprend les 10 communes de la Riviera, les communes du Haut Lac, y compris Roche.

Afin de faciliter les problèmes d'administration rencontrés par certaines communes, un bureau de conduite politique sera mis sur pied. Il sera chargé entre autres de traiter avec les mandataires, spécialistes des transports de la mobilité et de l'urbanisme.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité.

6. Rapport de gestion et comptes 2018

M. Manuel Hayoz passe la parole à M. le Syndic.

M. Karlen présente les comptes bouclés au 31 décembre 2018 : Les recettes de montant à Fr. 6'442'6085.04 et les dépenses à Fr. 6'414.089.18. L'excédent de recettes de l'exercice est de Fr. 28'515.86, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 48'962.45. L'endettement total par habitant est de Fr. 6'584.-

Il relève qu'un certain nombre de rentrées aléatoires, de même que des dépenses supplémentaires tels que des réajustements de la facture sociale ou de la péréquation ne sont pas maîtrisées. Toutefois, la commune a procédé au remboursement des amortissements obligatoires et complémentaires à hauteur de Fr. 501'350.00, respectivement Fr. 835'296.90.

L'analyse des dix dernières années comptables fait ressortir l'excellente qualité de l'exercice, avec une marge d'autofinancement avoisinant les 2 millions de francs, ce qui a permis de prévoir des amortissements extraordinaires. Différents postes résiduels ont notamment été bouclés, M. Karlen en donne le détail. De plus, des dépenses d'investissements pour un montant de Fr. 806'000.- ont été réalisées.

M. le Syndic apporte ensuite quelques explications détaillées sur certains postes du rapport.

M. le Président remercie M. le Syndic et ouvre la discussion, il n'y a pas d'intervention.

Le rapport de gestion et comptes est passé en revue page par page et rubrique par rubrique.

Question de M. Claude-Alain Stettler : Pour quelle raison les factures de consommation d'eau concernant 2018 ont-elles été adressées aux consommateurs au mois d'avril 2019 seulement, alors qu'elles étaient datées du mois de novembre précédent ? M. Stettler précise que cette pratique complique notamment le bouclage comptable des entreprises agricoles qui arrêtent habituellement leur comptabilité au 31 décembre.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : La Municipalité et le Boursier ont effectivement reçu plusieurs remarques à ce sujet. Un problème du logiciel Ofisa, système de gestion informatique utilisé par la commune a en partie généré ce problème.

Question de M. Christophe Carrel : Les rapports établis par la commission de police des constructions peuvent-ils être consultés par les conseillers communaux et quel est le fonctionnement de cette commission ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Les rapports de visite de cette commission ne sont pas publics. Dans le cadre de la commission des finances et de gestion, le municipal en charge de la police des constructions est en mesure d'apporter toutes les explications nécessaires sur les procédures en cours et le fonctionnement de la commission.

Quant à la commission, elle est composée de trois membres, du Municipal concerné et de trois personnes désignées par la Municipalité. Dès la procédure de mise à l'enquête et avant l'intervention de la commission, des contrôles « sécurité et qualité » selon les normes ECA notamment sont effectués.

Dès l'entrée en fonction de la commission, les processus à respecter sont à chaque fois rappelés aux membres par le Municipal responsable. De plus, ce dernier procède régulièrement à des visites de chantier pour vérifier que toutes les prescriptions en matière de sécurité notamment, soient respectées.

La SUVA réalise également des contrôles des chantiers afin de s'assurer que les exigences en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail sont bien appliquées.

Les processus et les normes en vigueur pourraient éventuellement faire l'objet d'une présentation par des collaborateurs de la SUVA lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

M. le Président remercie M. le Syndic, il n'y a plus d'intervention

6.1 Rapport de la commission des Finances et de Gestion

M. le Président donne la parole à M. Christophe Carrel, Président, qui lit le rapport que les conseillères et conseillers ont reçu par courriel. La commission des Finances et de Gestion demande au Conseil communal de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion relative à l'année 2018 et d'adopter les comptes 2018 tels que présentés et arrêtés au 31 décembre 2018.

M. le Président remercie M. Carrel. La COFIGE n'a aucune remarque particulière à formuler concernant le rapport de gestion.

6.2 Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2018

M. le Président procède au vote. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 sont adoptés à l'unanimité à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

6.3 Adoption du rapport de gestion et comptes 2018

M. le président remercie la Municipalité pour son travail et procède à l'adoption du rapport de gestion. A l'unanimité, à main levée, l'assemblée accepte de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion relative à l'année 2018. Il n'y a pas d'avis contraire aucune abstention.

6.4 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la commission des Finances et de Gestion

Remarques de la commission :

➤ *En 2016 la Municipalité était intervenue à notre demande auprès du canton pour obtenir des explications quant à l'augmentation de la facture de la réforme policière et de la facture sociale. Les informations obtenues n'étant pas satisfaisantes pour la commission, nous demandons à notre exécutif de toujours poursuivre ses investigations :*

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : M. Le Syndic est intervenu encore une fois au sujet de l'augmentation de la facture policière auprès de la cheffe du département des institutions et de la sécurité, à l'occasion de la dernière assemblée générale de l'association vaudoise des communes délégatrices en matière de sécurité. Il n'a pas obtenu de réponse, ni sur le calcul du socle de base. Afin d'y voir plus clair, il y a lieu d'attendre l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif qui sera probablement mis en place à la prochaine législature.

En ce qui concerne la facture sociale, la Municipalité n'a aucune possibilité de connaître la manière dont est distribué le montant payé par les communes. L'Union des Communes Vaudoises, par l'intermédiaire du nouveau secrétaire général, est intervenue auprès des services cantonaux afin d'obtenir des renseignements sur la répartition de cet argent.

➤ *La commission demande que les montants alloués à l'entretien courant des terrains « plantes envahissantes » compte 31.314.20 » soit attribué aux employés communaux :*

Réponse de M. le Syndic : la commune de Noville est membre du projet pilote en cours dans la réserve des Grangettes, mis en place dans le but de lutter contre les plantes envahissantes. Cette étude est soutenue par le canton de Vaud et la Confédération. Un montant de fr. 200 000.-, supporté à parts égales par le canton et la Confédération a été alloué à un groupe de travail composé de spécialistes et des communes concernées. De ce fait, la commune ne peut pas disposer de ce montant afin de rémunérer ses employés. De plus, les employés de la voirie ne disposent pas du temps et des connaissances nécessaires pour participer à ce genre de travaux particuliers.

Vœux de la commission :

➤ *Au port du Vieux-Rhône, la commission demande que la taxe visiteur soit revue à la hausse*

Réponse de M. Reynald Daenzer : Un comparatif des tarifs appliqués dans les ports de la région démontre que les taxes perçues à Noville sont en adéquation avec celles des communes voisines. Une possibilité d'augmentation pourrait toutefois être examinée ; le Conseil sera informé du résultat lors d'une prochaine séance.

➤ *Au vu des montants atteints par les frais de téléphonie, la commission demande une étude pour réduire ces dépenses.*

Réponse de M. le Syndic : Le montant payé par la commune pour les frais de téléphonie, y compris internet et le central téléphonique du bureau du greffe municipal se monte à fr. 355.- par mois. En

comparaison à ce que paient les communes voisines, qui ont été consultées, ce montant est tout à fait raisonnable, M. le Syndic assure qu'il serait véritablement difficile de faire mieux.

➤ *La commission souhaite que la Municipalité se renseigne auprès des services cantonaux compétents si une indemnité pourrait être accordée en regard des nombreux dégâts causés par les sangliers sur le domaine public ; notamment sur les banquettes bordant les dessertes communales*

Réponse de M. le Syndic : Aucune participation de l'Etat ne peut être perçue pour la remise en état des banquettes bordant les dessertes communales.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications. La COFIGE n'a pas de remarque à formuler, M. Carrel, président de la COFIGE, remercie M. Karlen.

Il n'y a pas d'intervention.

6.5 Adoption des réponses de la Municipalité

M. le Président procède au vote. Les réponses de la Municipalité sont acceptées à la majorité, à main levée, il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

7. Nomination de la commission en matière de recours d'impôt (3 membres et un suppléant)

M. Meier souhaite quelques explications concernant le fonctionnement de cette commission :

M. le président apporte les éclaircissements suivants : les recours en matière de taxes et d'impôts communaux imposent un passage obligatoire devant une commission communale. Selon la loi cantonale sur les impôts communaux, chaque commune doit instituer une commission de recours de trois membres au moins, issus du législatif, nommés par le conseil communal. Les membres peuvent toutefois faire appel à un spécialiste interne ou externe à la commune afin de lui demander son appui. Ce dernier ne pourra par contre pas prendre part à la décision. La commission peut être saisie d'un recours contre toute décision prise en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales, elle ne traite pas des éventuelles augmentations du point d'impôt.

M. le Syndic précise que les membres de cette commission n'ont pas accès aux déclarations d'impôts privées.

Nomination des membres de la commission :

MM. Jean-Luc Terrettaz, Thomas Meier et Gérard Etienne Pernet s'annoncent, M. le Président désigne M. Ferdinand Barmettler.

8. Nomination du Bureau

M. le Président ainsi que Mme Sandie Nicaty, 1^{ère} vice-présidente, acceptent de renouveler leur mandat. Il n'y a pas d'autre proposition, M. Manuel Hayoz et Mme Nicaty sont reconduits dans leur fonction tacitement par acclamation.

Il n'y a pas de candidat pour le poste de 2^{ème} vice-président qui reste vacant.

Mmes Sandra Favrod, Laurence Stettler, ainsi que Mme Lysiane Favrod et M. Francisco Salazar acceptent de renouveler leur mission en tant que respectivement, scrutatrices et scrutatrice/scrutateur-suppléant. Ils sont tous réélus par acclamation de l'assemblée

9. Divers

Nomination de la commission à l'étude des nouveaux statuts de la protection civile (3 membres + 1 suppléant)

MM. Chatelan Nicolas, Grangier Derek, Pellet Yves s'annoncent, M. Guillaume Trollux est désigné par le Président.

M. le Président sollicite l'aide de quelques conseillères/conseillers disposés à renforcer le bureau lors du dépouillement des prochaines élections fédérales qui auront lieu le 20 octobre prochain :

Les membres suivants s'annoncent :

Mmes Catherine Nieto, Joelle Daenzer, Gabrielle Bronnimann, Dominique Daenzer
MM Derek Grangier, Nicolas Chatelan.

Question de M. Derek Grangier : L'accès à un défibrillateur est-il possible sur le territoire de la commune ?

Réponse de M. le Syndic : La commune ne dispose pas de défibrillateur. L'installation de tels appareils n'est pas obligatoire dans les bâtiments loués aux particuliers, comme le Battoir par exemple.

M. le Syndic relève que le restaurant des Grangettes est doté de ce genre d'appareil, installé à titre privé par le propriétaire.

Question de M. Claude-Alain Stettler : Dans le cadre d'une éventuelle demande de la Fondation des Grangettes, concernant l'agrandissement d'un nouveau cabanon, la Municipalité ne pourrait-elle pas passer un arrangement avec la Fondation et lui présenter un projet de construction de nouvelles infrastructures, offrant plus de commodités aux utilisateurs du port du Vieux Rhône ?

Réponse de M. le Syndic : Effectivement, la Fondation des Grangettes vient d'acquérir un cabanon destiné à l'information des visiteurs, situé à l'entrée de la réserve naturelle à Villeneuve. Elle souhaite la construction d'un centre plus important. Deux autres projets précédemment déposés, dans le même secteur, par la Fondation des Grangettes et celle de la Barque des Enfants, examinés par les services fédéraux, cantonaux et communaux ont par ailleurs été refusés.

M. Karlen relève que les oppositions concernant d'éventuels projets dans la zone des Grangettes sont en grande majorité déposées par Pro Natura qui fait systématiquement barrage à chaque demande. Dès lors, il serait très difficile d'envisager la construction d'un bâtiment au Vieux Rhône.

Question de M. Yves Pellet : Serait-il possible de disposer de plusieurs clés d'accès à la déchetterie, limitée actuellement à une par famille ?

Réponse de MM. Reynald Daenzer et M. le Syndic : Pour en faciliter la gestion, la mise à disposition de ces clés a effectivement été limitée à une par famille. A titre tout à fait exceptionnel des distributions supplémentaires pourraient être envisagées.

Il n'y a plus d'intervention, M. le Président clôt la séance à 21 h 58.

Le Président

La Secrétaire

Manuel Hayoz

Esther Bernard